

Mémoire du Comité pour une alternative à la voie de contournement

## **Pour un tracé alternatif à la voie de contournement de Rouyn-Noranda**

### ***Présentation du Comité***

Monsieur le président, les citoyennes et les citoyens qui supportent le Comité ainsi que les membres du Comité vous remercient de nous donner l'occasion d'expliquer publiquement les raisons qui justifient un tracé alternatif à la voie de contournement.

Le Ministère des Transports organisait le 25 mars 2009 une deuxième soirée d'information sur le sujet en titre.

Une soixantaine de citoyens présents ce soir-là ont constaté que le MTQ maintenait sa position quant au tracé d'origine ( présenté le 19 juin 2008 ) et que l'étude attendue des tracés alternatifs A, B et C avait été faite très sommairement, basée sur des arguments non étayés et sans coûts de construction.

Déçus des réponses à plusieurs questions, inquiets des impacts négatifs du tracé d'origine, quelques citoyens se sont regroupés sur une base spontanée et volontaire pour travailler à ce que le MTQ réalise une étude complète d'un tracé alternatif afin que l'on puisse faire des comparaisons sérieuses de coûts et d'impacts entre les tracés.

Le 21 mai 2009, le Comité convoquait la population en général et particulièrement les citoyens du quartier Montée-du-Sourire à une soirée d'information. C'est alors qu'une soixantaine de personnes ont signé une pétition demandant au Comité de travailler à obtenir du MTQ un tracé alternatif de la voie de contournement et d'assurer l'accès au boisé jusqu'au lac.

Le Comité, **qui est d'accord avec le principe de doter Rouyn-Noranda d'une voie de contournement**, est composé de Mme Monica Bergeron, Messieurs Jean Arsenault, Ghislain Girard, Benoît Côté, Jean-Yves Dion, Éric Arpin et Pierre Lapointe. Tous habitent le quartier Montée-du-Sourire, sauf un qui est sur le point d'habiter sur la rue Guertin, dans le quartier voisin.

### ***Point de vue général du Comité***

M. le président, les prochains chapitres expliqueront, détails à l'appui, notre vision du projet.

Est-il besoin de répéter que si nous accédons à la réalisation d'une voie de contournement à Rouyn-Noranda, le projet de tracé proposé nous apparaît comme étant une des pires avenues motivé par le seul objectif du « plus court possible » sans tenir compte des nombreux impacts temporaires et permanents qui en découlent :

- a) le tracé de la 117, route nationale et transcanadienne, vient lécher les milieux habités, passant à quelques centaines de mètres des quartiers résidentiels;
- b) la nouvelle route 117, clôturée de chaque côté, prive à tout jamais les citoyens et citoyennes d'un accès libre et gratuit au boisé jusqu'au lac Rouyn qui accueille plusieurs activités récréatives quatre saisons dont : ski de fond, raquette, VTT et motoneiges, sentiers pédestres, vélo de montagne, chasse, etc.;
- c) plus de 3500 véhicules dont plus de 700 camions lourds utiliseront cette voie quotidiennement et ce sans mesures d'atténuation confirmées par le MTQ, malgré les impacts évidents sur la qualité de vie des citoyens.

Un tracé alternatif qui tienne compte de la qualité de vie des citoyens et citoyennes et de la fonctionnalité de la 117, route nationale et transcanadienne, est à notre avis toujours possible. Nous en sommes convaincus.

## ***Les aspects nuisibles à la qualité de vie***

### **Pendant la construction :**

#### La pollution sonore

Selon Mme Josée Couture du MTQ, le projet de construction de la voie de contournement s'étalera de 2011 à la fin de 2013. Il inclura un tracé de 7,7 km qui longera plusieurs quartiers résidentiels. Ces travaux d'une envergure majeure exigeront une grande quantité de machinerie lourde durant plus de trois ans, avec tous les désagréments que cela comporte. Tel que le mentionnait Mme Brigitte Goulet du MTQ, il faudra excaver plus de 30 000 mètres cubes seulement au niveau des sols contaminés, sans compter tous les autres types d'excavation qui seront nécessaires durant toute la durée des travaux, ce qui engendrera beaucoup de bruit. Étant donné la proximité des travaux, soit environ 200 mètres des quartiers résidentiels, cela réduira de beaucoup la qualité de vie des citoyens pendant ce temps.

Un autre facteur très important lors de la construction concerne les travaux de dynamitage. Selon la présentation de monsieur Yves Coutu du MTQ, plusieurs endroits nécessiteront du dynamitage le long du tracé. Ceci est un autre facteur qui ne fait qu'ajouter à la détérioration de la qualité de vie. De plus, selon madame Line Gamache du MTQ, l'étude sonore qui a été réalisée ne tient aucunement compte du bruit qui sera généré par ces explosions ni par la machinerie lourde durant ces trois années.

#### La pollution visuelle

Présentement, il existe beaucoup de forêt et de verdure à l'arrière des quartiers situés à l'est de la ville. Ce projet exigera l'abattage de 70 hectares de forêt. Il va sans dire que la beauté du paysage sera grandement affectée. De plus selon la firme Génivar, cette route transcanadienne possède des emprises d'une largeur variant de 60

à 80 mètres. Durant la construction, il faudra procéder à l'extraction de toute verdure dans la largeur de ces emprises et cela tout le long du tracé. Notons aussi également le va et vient de la machinerie lourde que les résidants devront endurer. Encore une fois, tous ces facteurs viennent perturber et nuire à la qualité de vie des citoyens qui vivent à proximité. Soyons réalistes, ces résidants hériteront d'une vue plutôt pitoyable à partir de leurs résidences.

### La pollution atmosphérique

Dans le même ordre d'idées, les résidants du quartier devront en plus subir les effets néfastes causés par la machinerie lourde lors des travaux de construction. En effet, la présence de poussière, de monoxyde de carbone, les écoulements d'huile des moteurs, ainsi que tous les autres polluants atmosphériques causés par le dynamitage durant trois ans, affecteront la santé de tous les résidants des quartiers. Il faut noter que le ministère du Transport n'a pas été en mesure d'évaluer tous les impacts négatifs engendrés par ces facteurs durant la réalisation des travaux. Comme le tracé proposé vient lécher les quartiers résidentiels, la pollution atmosphérique ne doit pas être négligée pendant et après les travaux.

### **Après la mise en service**

#### La pollution sonore

Un des facteurs les plus perturbants sur la qualité de la vie des résidants du quartier Montée-du-Sourire après la mise en service de la voie de contournement sera l'augmentation du niveau de bruit. Le quartier est certainement l'un des plus calmes de la ville de Rouyn-Noranda.

Conséquemment, nous sommes en droit de nous attendre à des évaluations poussées sur cet irritant majeur. Toutefois, nous constatons le manque de rigueur dont

les spécialistes du MTQ ont fait foi dans l'analyse de ce dossier. Commençons par la simple et unique journée de relevé sonore qui a été fait chez un citoyen de la rue Lajoie. Statistiquement parlant, nous savons que cet échantillon n'est pas représentatif du niveau sonore d'une année complète. D'ailleurs, Mme Line Gamache du MTQ le reconnaît en disant: « Mais c'est sûr qu'il y a des différences entre les saisons et il y a des différences aussi entre différentes journées, dépendamment de la direction des vents... ». Le promoteur semble vouloir se réfugier derrière sa politique sur le bruit routier en affirmant que le niveau sonore projeté sera en dessous du seuil supposément acceptable de 55 dBA. Or, dans la politique sur le bruit du MTQ, nous n'avons trouvé aucune trace sur la durée des relevés, valables pour établir une théorie juste dans cette politique. À notre avis, ce relevé d'une journée n'a aucune rigueur scientifique et nous jugeons que les résultats de l'analyse sonore ne reflètent pas nécessairement la réalité.

De plus, Mme Line Gamache n'a pas cru bon de simuler le bruit occasionné par les freins moteurs dans son logiciel. Monsieur le président, est-il nécessaire de répéter que nous parlons d'une voie de contournement qui desservira principalement les camions lourds?

De ce fait, nous considérons que le promoteur n'a pas mis les efforts nécessaires pour analyser profondément les effets du bruit de la voie de contournement projetée.

Rien ne démontre non plus dans l'analyse d'impacts du MTQ que l'augmentation du bruit dans le quartier Montée-du-Sourire serait au moins compensée par une diminution du niveau sonore dans le reste de la ville.

Par ailleurs, nous avons fait des analyses de niveau de bruit sur le terrain de la résidence du 442 de la rue Lajoie sur six journées entre février et mars. L'appareil utilisé est le modèle 2237 Controller de marque Brüel et Kjaer. Cet outil est utilisé par des spécialistes en la matière et est probablement équivalent ou identique au sonomètre

du MTQ. Nous remarquons que nos résultats sont en deçà des résultats du MTQ<sup>1</sup>. En effet, le résultat de la simple journée de test du MTQ indique un niveau sonore moyen de 45 dBA pour la journée. Nos résultats pointent plutôt vers une moyenne aux alentours de 42 dBA, et ce, en compilant des résultats enregistrés entre 7h00 et 22h00 à différentes journées. Cette moyenne serait sans doute plus basse si nous avons pris des relevés de nuit. Conséquemment, nous croyons que puisque le quartier semble plus tranquille que ce que laisse entendre le promoteur, l'impact du bruit lorsque la voie de contournement sera achevée sera beaucoup plus grand. **Il nous apparaît évident que les citoyens résidant dans le quartier Montée-du-Sourire vivront une perte importante de jouissance de la tranquillité des lieux si le projet se concrétise**, ce qui va à l'encontre du principe de la santé et la qualité de vie inscrit dans la loi sur le développement durable.

#### Pollution visuelle

Il est important de préciser que les résidants des quartiers affectés par la voie de contournement subiront un préjudice d'agrément de l'esthétique du paysage environnant. À cet effet, le MTQ a grandement essayé d'amenuiser la situation.

En effet, nous constatons que le MTQ a fait une simulation visuelle dans son étude d'impact sur l'environnement. Nous y voyons une modélisation par ordinateur de la vision que nous aurons à partir de la résidence du 452 avenue Lajoie une fois la voie de contournement terminée. Or, il appert que le MTQ n'a pas cru bon de simuler l'aspect qu'aura la voie de contournement à tous points de vue confondus. Monsieur le président, croyez-vous vraiment que les résidants du quartier sont cloîtrés à leur domicile et qu'ils regardent toujours par la fenêtre? Nous croyons sincèrement que nous

---

<sup>1</sup> Annexe I – résultats des tests de son au 442 Lajoie

allons perdre au niveau de la qualité de vie en relation avec la réduction de la beauté de l'environnement dans lequel nous vivons. Par exemple, imaginez un peu de quoi aura l'air la voie de contournement bordée d'une clôture à chevreuil de 4 pieds avec le quartier Montée-du-Sourire à l'arrière-plan. Comme vous le constatez, tout est une question de perspective et nous considérons que le MTQ n'a pas fait son travail pour minimiser l'impact visuel de son projet.

De plus, le MTQ parle de reboisement dans son étude d'impact. Or aucun engagement clair n'a été présenté dans ce sens. Nous n'avons jamais vu de plan de reboisement et nous doutons fortement de la rigueur que le promoteur mettra à embellir la voie de contournement. Dans ce sens, nous citons Mme Josée Couture du MTQ qui semble vouloir rejeter une partie de la responsabilité du reboisement à la ville de Rouyn-Noranda : « Comme mesures d'atténuation, nous prévoyons un écran visuel au carrefour giratoire de la route 101, ainsi que du reboisement qui **pourrait** être réalisé, **par exemple** dans le secteur de la Montée-du-Sourire, et ce, en **collaboration avec la Ville de Rouyn-Noranda** ».

Dans l'optique de mettre en valeur le principe de protection de l'environnement et du développement durable, **le promoteur devrait minimalement replanter chaque arbre qu'il coupe**, et ce, peu importe le tracé de la voie de contournement. Nous remarquons donc que le MTQ contrevient à ce principe en étant vague sur ce point.

### Pollution atmosphérique

M. le président, toujours en relation avec le principe de la santé et de la qualité de vie, nous ne pourrions pas passer sous silence notre préoccupation par rapport à la pollution atmosphérique une fois le projet complété.

Nous croyons fermement que le fait de construire près d'un quartier résidentiel une voie de circulation pour 3 500 véhicules par jour, dont 700 camions lourds, aura comme répercussion l'accroissement du taux de particules fines dans l'air du secteur. Nous savons bien qu'actuellement ce taux est inférieur à la moyenne acceptable à Rouyn-Noranda mais aucune sonde n'a été installée dans le quartier Montée-du-Sourire, contrairement à ce que prétendait M. Bernard Fournier lors des séances de consultation. Les deux sondes prises en considération lors de l'étude d'impact se retrouvent en plein centre-ville de Rouyn-Noranda. Il est donc pratiquement impossible de spéculer sur l'augmentation du taux de pollution dans les quartiers résidentiels en basant l'analyse sur ces deux sondes dont les données sont fortement influencées par les rejets de la fonderie Horne. Nous croyons donc que nous subirons des préjudices à notre santé en laissant passer une voie de circulation à proximité d'un quartier où l'air semble sain sans être en mesure d'évaluer l'impact que le tracé aura sur le taux de pollution atmosphérique.

### ***L'enclavement du boisé***

Si la voie de contournement se concrétise telle qu'elle est proposée, l'enclavement du boisé aura des impacts négatifs pour les habitants du quartier et de tous les utilisateurs du boisé et du lac Rouyn, qu'ils soient du quartier ou non.

Les impacts de l'enclavement du boisé sur la santé et les activités récréatives

Depuis toujours, les habitants du quartier Montée-du-Sourire et des quartiers avoisinants utilisent le boisé à des fins récréatives, y pratiquant notamment de la marche, du vélo de montagne, du ski de fond et de la raquette. Sans compter les sports motorisés tels les VTT et la motoneige. Certaines personnes en profitent aussi pour y cueillir en saison petits fruits et champignons sauvages. L'enclavement du boisé aura



comme conséquence que ces citoyens n'auront plus accès à ce terrain de jeu naturel situé à proximité de leurs demeures.

M. Paul St-Amant, conseiller Kino Québec à l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Abitibi-Témiscaminque, dit que « pour déterminer la participation à un mode de vie physiquement actif, la santé publique reconnaît deux éléments : l'aspect individuel et l'aspect environnemental ».

Et selon un rapport de l'Institut national de santé publique qui s'intitule *Indicateur géographique de l'environnement bâti et de l'environnement des services influant sur l'activité physique, l'alimentation et le poids corporel*, « donc, en résumé, - dit M. St-Amant - ce qu'on peut ressortir de ce document-là, c'est que la proximité d'un lieu donnant l'accessibilité à l'activité physique va avoir un impact majeur sur la participation des gens, et ainsi que sur l'indice de masse corporelle, ça veut dire le poids des personnes. Donc, la structure sportive ou récréative, qu'elle soit dénommée ou non, et la verdure aussi, là, l'aménagement, les coins de verdure vont avoir un effet bénéfique sur l'adoption d'un mode de vie actif ».

Toujours selon M. St-Amant, le nonaccès au boisé va nécessairement avoir un impact négatif sur le mode de vie physiquement actif des individus du quartier.

D'autre part, au cours de la première partie des audiences, nous avons appris que nous n'étions pas le seul groupe à demander un accès au secteur du lac Rouyn. En effet, l'Association Chasse et Pêche de Rouyn-Noranda est venue revendiquer aussi un accès au débarcadère du lac Rouyn pour y pratiquer la chasse à la sauvagine 10 semaines par année. De plus, à la surprise générale, selon les résultats d'une pêche expérimentale qui a été réalisée au mois de septembre 2009 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, il y a plusieurs types de poissons dans le lac Rouyn, notamment des espèces recherchées comme du doré et du brochet. Ce qui change toute l'image de ce lac que tous considérait trop pollué pour que du poisson y

vive. Ce nouvel élément ajoute au besoin de garantir un accès sécuritaire au boisé et au lac Rouyn pour continuer à y faire de l'activité physique, mais aussi pour la chasse et maintenant, la pêche.

#### Vision de développement à long terme : Une zone verte protégée

Dans une perspective de développement à très long terme, au-delà du projet de la voie de contournement, les membres du comité pour une alternative au tracé de cette voie, souhaitent que soit étudiée, par les autorités concernées, avec tout le sérieux que la question mérite, la création d'une zone verte protégée dans ce secteur de la ville. Cette zone verte pourrait être exclusivement utilisée à des fins sportives et récréatives, dans un esprit de protection de l'environnement du lac Rouyn, ce joyau méconnu au cœur de la ville.

#### ***Sécurité des enfants et des adultes***

La voie de contournement vient enclaver le côté est de la ville, jusqu'au lac Rouyn, privant tous les résidants de l'accès au boisé. Selon M. Yves Coutu une clôture de 4 pieds de hauteur sera érigée de chaque côté de la route afin d'assurer la sécurité des citoyens. Cependant, il affirme que cette clôture n'est que symbolique. Toujours selon M. Coutu, aucun passage à piéton n'est prévu dans le projet actuel du tracé. Cette clôture étant facilement franchissable, la sécurité ne sera pas assurée car, faute de passage sécuritaire aménagé, chacun pourrait traverser la route un peu partout le long du tracé. Autrement dit, il y aura un risque permanent, surtout pour nos enfants qui ont l'habitude de profiter du boisé. Devant ces risques évidents, il serait nécessaire de déplacer la voie de contournement plus à l'est.

### ***Les éléments qui devraient être modifiés au projet***

Pour les membres du Comité et la majorité des citoyens du quartier, il faut que ce tracé soit modifié pour passer le plus loin possible du quartier Montée-du-Sourire. S'il s'avère impossible de construire la voie de contournement de l'autre côté du lac Rouyn, nous demandons que la voie soit construite beaucoup plus à l'est que le tracé proposé et qu'un accès sécuritaire au boisé et au lac Rouyn soit construit.

De plus, nous jugeons indispensable que le MTQ s'assure de proposer des mesures d'atténuation pertinentes et adéquates aux impacts nuisibles temporaires et permanents sur la qualité de vie des résidents, soit des mesures d'atténuation du bruit efficaces par la plantation de conifères ou par la construction d'une butte anti-bruit. Et que des mesures d'atténuation de la pollution visuelle soient aussi réalisées. Et finalement qu'un accès sécuritaire au boisé et au lac Rouyn soit construit.

### ***Remerciements au BAPE***

En terminant, les membres du Comité désirent remercier le BAPE de leur offrir ainsi qu'à la population une tribune démocratique pour s'exprimer librement sur ce projet qui engage l'avenir de notre ville et de ses habitants. Pour nous, c'est précieux. Et nous souhaitons que notre point de vue soit non seulement entendu, mais compris.

## Annexe – Mesures de l'intensité sonore au 442 avenue Lajoie

Moyenne Leq = 42,1 dBA

Sonomètre	Date	Heure	Pond, temp	Pond, freq	Gamme dB	Durée écoulée	MaxP	MaxL	MinL	Leq
2237	2010-02-13	17:49:53	S	A	30 100	00:05:00	104,3	61,4	0	<b>46,2</b>
2237	2010-02-13	18:02:37	S	A	30 100	00:05:00	95	52,6	0	<b>39,1</b>
2237	2010-02-13	18:16:33	S	A	30 100	00:05:00	99,3	54,7	0	<b>39,8</b>
2237	2010-02-13	18:52:02	S	A	30 100	00:05:00	101,4	62	0	<b>47,2</b>
2237	2010-02-14	15:08:49	S	A	30 100	00:05:00	102,3	58,4	0	<b>45,5</b>
2237	2010-02-20	17:33:43	S	A	30 100	00:05:00	87,5	47,9	0	<b>37,1</b>
2237	2010-02-20	20:01:26	S	A	30 100	00:05:00	100,4	54,3	0	<b>41,7</b>
2237	2010-03-08	07:31:22	S	A	30 100	08:00:00	104,2	63,1	0	<b>41,4</b>
2237	2010-03-09	07:29:04	S	A	30 100	08:00:00	103,1	62,2	0	<b>40,7</b>
2237	2010-03-10	07:33:50	S	A	30 100	08:00:00	105,3	62,9	0	<b>42,4</b>